



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Mme Anne Tescher
Service des Commissions
Tél: +352 466 966 264
Courriel: atescher@chd.lu

Madame Carole Dieschbourg
Ministre de l'Environnement

Luxembourg, le 19 décembre 2013

Objet: Pétition n° 311 pour la construction d'un mur anti-bruit sur la voie ferroviaire Luxembourg-Esch/Alzette en vertu de la directive européenne 2002/49/CE

Madame la Ministre,

A la demande de la Commission des Pétitions, réunie le 12 courant, je vous prie de me faire connaître la prise de position du nouveau Gouvernement au sujet d'un courrier des pétitionnaires daté du 26 juillet 2013, une demande antérieure adressée au Ministre du Développement durable et des Infrastructures étant restée sans réponse à ce jour.

Dans ce contexte j'aimerais vous rendre attentive aux dispositions récemment entrées en vigueur de l'article 155 (5) du Règlement de la Chambre des Députés:

"Si la Commission des Pétitions décide de demander une prise de position à un Ministre, elle en informe la commission compétente conformément à l'article 17(1). La prise de position du Ministre est envoyée au Président de la Chambre au plus tard dans un délai d'un mois. Si le Ministre compétent n'est pas en mesure de fournir sa réponse dans le délai prescrit, il en informe le Président de la Chambre tout en indiquant et les raisons d'empêchement et la date probable de la réponse. Le Président de la Chambre peut accorder un délai supplémentaire d'un mois. A défaut de réponse du Ministre à une demande de la Commission des Pétitions dans le délai prescrit, le membre du Gouvernement concerné est invité pour une prise de position orale à la Commission des Pétitions."

Vous trouverez en annexe copie de l'échange de correspondance relatif à la pétition citée en référence.

J'adresse copie de la présente à Monsieur Fernand Etgen, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des Députés

Transmis en copie pour information
- aux Membres de la Commission des Pétitions
- aux Membres de la Commission de l'Environnement
- aux Membres de la Conférence des Présidents
Luxembourg, le 19 décembre 2013


Anne Tescher
Secrétaire de la Commission des Pétitions